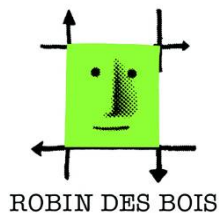


# Radioactivité Naturelle Technologiquement Renforcée



## Les cendres de charbon et les phosphogypses



# Sommaire

Introduction .....	3
Lettre de mission .....	4

## PREMIERE PARTIE LES CENDRES DE CENTRALES THERMIQUES AU CHARBON

I - Les dépôts de cendres de charbon .....	6
II - Les dépôts de cendres de charbon en France .....	9
<b>Carte nationale</b> .....	9
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	
Introduction .....	10
Allennes-les-Marais (59) .....	11
Bouchain (59) .....	14
Chocques (62) .....	20
Comines (59) .....	23
Coquelles (62) .....	25
Corbehem (62) .....	27
Courrières/Harnes (62) .....	32
Déchy (59) .....	35
Fouquereuil (62) .....	37
Fouquières-lez-Lens (62) .....	40
Haillicourt (62) .....	44
Hornaing (59) .....	48
Pont-sur-Sambre (59) .....	52
Sailly-Labourse (62) .....	60
Vermelles (62) .....	62
<b>Picardie</b>	
Beautor (02) .....	66
Saint-Leu d'Esserent (60) .....	68
<b>Haute-Normandie</b>	
Gonfreville L'Orcher (76) .....	70
<b>Ile-de-France</b>	
Champagne-sur-Oise / Persan (95) .....	73
La-Grande-Paroisse (77) .....	76
Porcheville (78) .....	78
Vaires-sur-Marne (77) .....	80
Vitry-sur-Seine (94) .....	84
<b>Lorraine</b>	
Atton / Blénod-les-Pont-à-Mousson (54) .....	86
Porcellette (57) .....	90
Richemont (57) .....	93
Rouhling / Sarreguemines (57) .....	97
Woippy (57) .....	99
<b>Alsace</b>	
Strasbourg (67) .....	105
<b>Pays-de-la-Loire</b>	
Cordemais (44) .....	107
Nantes (44) .....	109
<b>Bourgogne</b>	
Epinac (71) .....	113
Montceau-les-Mines (71) .....	115
<b>Auvergne</b>	
Saint-Eloy-les-Mines (63) .....	118
<b>Rhône-Alpes</b>	

Loire-sur-Rhône / Givors (69) .....	122
Roche-la-Molière (42) .....	125
Susville (38) .....	129
<b>Aquitaine</b>	
Arjuzanx (40) .....	132
<b>Midi-Pyrénées</b>	
Albi (81) .....	135
Aubin (12) .....	138
Blaye-les-Mines (81) .....	140
Flagnac (12) .....	142
Viviez (12) .....	145
<b>Languedoc-Roussillon</b>	
Laval-Pradel (30) .....	147
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	
Gardanne (13) .....	151
Fuveau (13) .....	153
<b>III - Les dépôts de cendres de charbon aux Etats-Unis : un problème historique et émergent</b> .....	155
<b>IV - Dépôts de cendres de charbon et de lignite - Recommandations</b> .....	162

## DEUXIEME PARTIE LES PHOSPHOGYPSES

<b>V- Les dépôts de phosphogypse</b>	165
Introduction	165
Douvrin (62)	166
Wattrelos (59)	169
Gestion des phosphogypses de la plate-forme de Rouen (76)	174
Anneville- Ambourville (76)	176
Saint-Etienne du Rouvray (76)	182
Rogerville (76)	185
<b>VI - Dépôts de phosphogypse - Recommandations</b>	190

## ANNEXES

<b>Annexe 1</b> - compte-rendu de l'entretien avec EDF	191
<b>Annexe 2</b> - chapitre cendres de charbon de l'étude Robin des Bois / ASN 2005	194
<b>Annexe 3</b> - chapitre phosphogypse de l'étude Robin des Bois / ASN 2005	208

# Introduction

Cette deuxième étude a été facilitée par l'accès sans restrictions des documents existants et accessibles à l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais et dans les Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (devenues DREAL -Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement du Logement) du Nord-Pas de Calais et de Haute-Normandie qui « héritent » d'un grand nombre de dépôt de cendres et de phosphogypse. En même temps cette étude a été ralentie par la réticence d'autres services ou appuis de l'Etat à rassembler et à transmettre ou à mettre à disposition les documents disponibles au motif que ce corpus était exempt de toute information spécifiquement radiologique ou était perdu de vue. Ce cloisonnement entre le compartiment chimique et le compartiment radiologique, entre le comportement environnemental de métaux stables et celui des métaux radioactifs reste assez profondément ancré dans la mentalité administrative et scientifique. Un effort vigoureux a dû être réalisé par le MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire) pour dissoudre ici et là des malentendus ou pour réparer, là où c'était nécessaire, l'oubli de l'arrêté du 25 mai 2005 relatif aux activités professionnelles mettant en œuvre des matières premières contenant naturellement des radionucléides non utilisés en raison de leur propriété radioactive et citant nommément la combustion de charbon en centrale thermique et la production d'engrais phosphatés et d'acide phosphorique. Il a fallu aussi souligner l'obligation pour l'Autorité de Sûreté Nucléaire de proposer courant 2009 des mesures réglementaires propres à améliorer la gestion technique, administrative et le suivi des déchets à radioactivité naturelle technologiquement renforcée. En ce qui concerne EDF, on ne peut pas parler de réticence ; c'est plutôt de la résistance et carrément du refus de communiquer les documents spécifiques (le compte-rendu de l'entretien avec EDF est en annexe 1).

Compte tenu de l'imbrication et de la synergie des éléments chimiques et radioactifs constitutifs des dépôts de cendres et de phosphogypse, et des conditions rudimentaires et élastiques de stockage et de surveillance qui prédominent, les recommandations émises par Robin des Bois et l'ensemble du rapport ont pour ambition de pouvoir être utiles à tous ceux qui s'attachent à réduire la pollution des sols, des eaux et de l'air et la contamination des chaînes alimentaires qu'elles soient d'origines radioactive ou chimique.

Fontenay-aux-Roses, le 19 DEC 2007

N/Réf. : Dép-DRD-N° 0411 2007  
Affaire suivie par : Aurélie Merle-Szérémeta  
Tél. : 01 43 19 70 13  
Fax : 01 43 19 71 66  
Mel : aurelie.merle-szeremeta@asn.fr

Association Robin des Bois

A l'attention de Monsieur Bonnemains

**Objet :** Etude sur les dépôts historiques de déchets contenant de la radioactivité naturelle renforcée.

Monsieur,

J'ai l'honneur de bien vouloir vous demander de réaliser une étude sur les dépôts historiques de déchets contenant de la radioactivité naturelle renforcée. Cette étude sera conduite sur un échantillon représentatif de tels dépôts.

Vous me transmettez un rapport d'étape mi juin 2008. Le rapport final de cette étude devra m'être remis fin 2008.

Cette étude sera fondée sur l'étude de la bibliographie existante, sur l'analyse des rapports de contrôle ou d'intervention existants, ainsi que sur des visites de sites.

Elle a pour objectif de faire un bilan sur :

- ✓ l'historique de ces dépôts,
- ✓ la caractérisation des déchets (origine, activité, chimie, ...),
- ✓ l'évaluation de l'impact radiologique des dépôts sur l'environnement, si elle a été réalisée,
- ✓ les moyens de surveillance et de protection mis en place vis-à-vis de l'environnement,
- ✓ la pertinence des dispositions réglementaires auxquelles sont soumis les dépôts.

L'étude portera d'un point de vue pratique principalement sur les dépôts de cendres de centrales thermiques et sur les dépôts de phosphogypse. Il pourra être fait état de la situation actuelle de ces dépôts dans la région Nord-Pas-de-Calais, sans que cette localisation ne soit exclusive.

2.

Je vous invite à communiquer, dans le cadre de cette étude, la présente lettre de mission à toute personne qui en fera la demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
le directeur général adjoint

J.-L. Lachaume